



Lettre ouverte à Madame Sabine Buis, Députée de la 3e circonscription de l'Ardèche

Saint-Cirgues-de-Prades, le 27 Janvier 2013

Madame,

Nous vous remercions pour l'accueil qui nous a été fait lors de votre permanence parlementaire, à Aubenas, ce 22 Janvier, et souhaitons ici revenir par écrit sur les points abordés à cette occasion:

Transition énergétique:

Le Débat National sur la Transition Energétique (DNTE) initié le 29 Novembre 2012 devait commencer par une phase de pédagogie de deux mois visant à informer le public des composantes et principaux paramètres de la problématique. Or le journal Le Monde du 16 Janvier nous informe d'une enquête récente indiquant que 79% des Français n'ont jamais entendu parler de ce grand débat, et 70% jugent insuffisante la place de la question énergétique dans l'action gouvernementale. La phase de pédagogie a-t-elle été annulée ou simplement retardée?

Sur le chapitre de la production électrique, il semble nécessaire pour toute pédagogie de devoir commencer par expliquer et justifier l'objectif annoncé d'une réduction à 50% de la part du nucléaire dans le mix électrique national en 2025, ce d'autant plus compte tenu du scepticisme suscité par cette ambition parmi des observateurs avisés tels Mr Louis Gallois ou Mr Jean-Marc Jancovici.

Dans cet effort de clarification, il conviendrait de commencer par faire apparaître que toute considération portant sur l'évolution des parts respectives de différentes filières dans le mix est entièrement déterminée par l'hypothèse faite sur l'évolution à terme des consommations.

Or sur ce point, on constate au sein même des institutions pesant sur le débat un spectre important d'opinions, entre ceux qui tablent sur une croissance indéfinie (jusqu'à quand??) des consommations à hauteur par exemple de +2% par an, et ceux comme l'ADEME qui envisagent une réduction de plus de 20% en 20 ans.

La possibilité d'une évaluation économique des mérites respectifs de telle ou telle filière, et a fortiori tout choix d'investissements à réaliser directement par la puissance publique ou encouragés au titre de politiques publiques, dépend ainsi crucialement d'une perspective bien établie concernant l'évolution des consommations.

Nous restons sur cette question favorables à une politique volontariste de sobriété et d'efficacité conduisant à un rythme annuel de réduction de -0.7% par an. Sur 20 ans, ce rythme ramènerait la consommation française par habitant vers la moyenne des pays de la Zone Euro (en 2009, nos kWh par habitant sont +13.3% par rapport à la moyenne de la Zone

Euro et +23.1% par rapport à la moyenne de l'UE). Toujours sur 20 ans, ce même rythme de contraction permettrait de fermer 10 à 12 réacteurs nucléaires.

Tout investissement dans quelque autre nouvelle capacité de production, renouvelable ou non renouvelable, n'aurait donc de pertinence économique éventuelle que dans la perspective de fermer un nombre de réacteurs supérieur à 10 ou 12. En l'absence d'un tel objectif, l'utilité sociale d'investissements supplémentaires en moyens de production, tout au moins en termes de couverture des besoins en électricité, est nulle.

Nous sollicitons votre intervention pour que ces considérations de simple bon sens soient correctement traitées dans le cadre de la phase pédagogique du DNTE. Nous souhaitons également connaître votre propre position sur la question de l'évolution des consommations électriques.

Transition écologique:

Votre circonscription est un cas d'école d'un territoire doté d'une grande richesse en tant qu'espace naturel, et soumis aux pressions bien connues à la moins-disance environnementale faussement justifiée au nom du développement durable ou de la "croissance verte".

L'idée d'une synthèse possible entre d'une part la préservation des espaces naturels et de l'attrait qui en résulte, et de l'autre la mise à disposition du territoire comme gisement de ressources exploitable au titre d'une approche industrielle et centralisée, est illusoire.

En matière d'industrialisation éolienne, cette synthèse impossible se traduit aujourd'hui par une superposition incohérente des dispositions prises au titre des divers cadres de planification (niveau régional, niveau départemental, niveau Parc Naturel Régional). Les verdicts rendus dans les affaires portées devant les Tribunaux Administratifs, concernant des créations de ZDE ou des projets de centrale éolienne industrielle, ne fournissent pas davantage de lisibilité.

On voit ainsi le PNR des Monts d'Ardèche se proposer d'englober dans son périmètre entre 20 et 30 éoliennes industrielles, et d'en implanter environ 40% de plus, alors même que tous les acteurs du territoire reconnaissent que nos paysages et espaces naturels de qualité sont constitutifs de l'identité non seulement du Parc, mais de l'Ardèche dans son ensemble; sans parler de l'atout qu'ils constituent pour un développement économique durable et respectueux. De fait, des projets en gestation menacent des lignes de crêtes emblématiques aussi bien sur la Corniche du Vivarais Cévenol que sur l'axe Mézenc/Coiron qui domine une bonne partie du département. "Pourtant, que la montagne est belle !..."

Compte tenu de la tension générée par les perspectives d'industrialisation éolienne dans le territoire, il semble à la fois opportun et urgent que votre position soit connue sur les projets en cours et éventuellement à venir.

Santé environnementale:

Nous partageons la préoccupation de tous les citoyens devant la dégradation généralisée constatée en matière de santé environnementale (espérance de vie en bonne santé en baisse de 1 an sur la seule période 2008-2010), et aimerions connaître vos propositions et engagements éventuels en la matière, à l'échelle de votre circonscription; et de même, au niveau national, ceux de votre parti et du gouvernement que vous soutenez.

Sur la question de l'industrialisation éolienne, il semble essentiel de prévenir, sous l'effet d'une prolifération d'éoliennes à proximité de lieux habités (la distance de sécurité réglementaire actuelle étant notoirement insuffisante), la généralisation d'un risque sanitaire qui est, en l'état, tout sauf contrôlé. Ou bien devrait-on attendre, comme pour la téléphonie mobile, d'avoir saturé l'environnement de la technologie éolienne avant de se poser la question de ses impacts sur la santé?

Nous constatons avec inquiétude que, y compris dans le cadre de questions formelles soulevées récemment par vos collègues parlementaires (question N°7672 de M. Philippe Meunier, question N°3954 de M. Nicolas Dupont-Aignan), le gouvernement que vous soutenez choisit d'éluder les préoccupations légitimes des citoyens concernant l'impact des éoliennes industrielles sur la santé, sur la faune, sur l'environnement, ainsi que la nécessité générale de dresser un rapport complet des avantages et inconvénients de l'éolien avant la mise en oeuvre de tout nouveau parc.

En tant que représentante élue pour notre circonscription, nous réitérons à votre endroit ces mêmes questions (*), en espérant obtenir, de votre part ou par votre intermédiaire, des réponses à hauteur à la fois des enjeux et des attentes.

Fonctionnement démocratique & participation citoyenne:

Au terme de la séquence commencée dans notre Région avec le SRCAE, puis avec le Schéma Régional Eolien bis, puis reprise au niveau national avec les amendements éoliens d'Octobre 2012, et conclue il y a deux semaines par le vote de la "loi Brottes", on atteint un déficit record en matière de participation du public dans les décisions à impact environnemental. Cette situation s'inscrit hélas de façon très cohérente dans un contexte général où le fossé entre citoyens et responsables politiques n'a cessé de se creuser.

Pour l'ensemble du domaine des énergies renouvelables, la justification des objectifs de développement établis au plus haut niveau (Union Européenne) se révèle, à la lumière de la réflexion et de l'expérience, particulièrement insuffisante. Par contagion, les sous-objectifs obtenus par déclinaison aux différents échelons de la structure territoriale, par exemple Schéma Régional Eolien, ont un défaut de légitimité flagrant aux yeux du public informé. Aucune acceptabilité des projets éoliens ne peut se construire sur une base aussi bancale.

Signe de l'échec du dialogue environnemental, les citoyens dans votre circonscription se détournent progressivement de toute planification institutionnelle et, par diverses initiatives associatives de type "transition territoriale", entendent se ré-approprier la problématique énergétique dans une perspective de satisfaction des besoins essentiels, d'économie de moyens, de préservation du cadre de vie, et de respect des gens et de leurs valeurs.

Le hiatus entre la pesanteur hiérarchique du système institué et le foisonnement de ces résistances et contre-initiatives locales pointe vers la nécessité d'une refondation de la gouvernance territoriale, sur les sujets énergie-environnement, qui aille bien au-delà des récentes dispositions concernant la participation du public par voie électronique ou l'insertion de panels de citoyens dans des procédures de planification sous l'emprise d'instances exogènes.

La nécessité d'une telle refondation commence à apparaître y compris aux élus du territoire, qui se voient progressivement dépossédés, que ce soit dans le cadre de

la consultation SRE (Schéma Régional Eolien), ou via la suppression des ZDE, ou de même dans le cadre du débat sur les gaz de schiste, de prérogatives fondamentales.

Nous vous encourageons ici à formuler, pour votre circonscription et dans la mesure du possible au-delà, une vision et des propositions susceptibles de conduire, sur cette problématique, à une "sortie par le haut".

En espérant pouvoir, par ces observations et questions, susciter un échange constructif et stimulant, nous vous adressons, Madame, l'expression de notre haute considération.

Le Bureau

Le président

Le 1^{er} Vice-président

La 2^e Vice-présidente

Richard Ladet

Jérôme Bardine

Nathalie Mériquet

Le Trésorier

Le Trésorier adjoint

Rémi Héraclé

Jean-Pierre Plantevin

Le Secrétaire

Le Secrétaire adjoint

Jean-Michel Vernière

Michel Plantevin

(*)

Question N°7672: M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le développement des parcs éoliens en France. En effet, de nombreuses questions se posent quant à l'impact des éoliennes sur la santé publique et sur l'environnement. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend dresser un rapport complet au niveau national des avantages et inconvénients de l'éolien, notamment en termes de coût, de santé, de protection de la nature et de création d'emplois..., avant la mise en oeuvre de tout nouveau parc. (23 Oct 2012)

Question N°3954: M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le développement des parcs éoliens en France. En dehors des problèmes liés au mode de financement de ces programmes qui reposent principalement sur des subventions publiques et des dispositions fiscales avantageuses, de nombreuses questions se posent quant à l'impact des éoliennes sur la santé publique et sur l'environnement. En ce qui concerne l'Île-de-France, le projet régional de schéma éolien (SRE) porté à la connaissance du public durant l'été 2012 porte sur l'implantation de 100 à 180 éoliennes d'ici à 2020 ; or ce document n'est accompagné d'aucune étude prévisionnelle quant aux dommages qui pourraient être causés dans le domaine ornithologique. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement est disposé à dresser un rapport complet des avantages et inconvénients de l'éolien (en termes de coût, de santé, de protection de la nature et de création d'emplois), avant la mise en oeuvre de tout nouveau parc. (11 Sept 2012)

Courrier postal RAR: Madame Sabine Buis
Députée de la 3e circonscription de l'Ardèche
Permanence parlementaire
Résidence Osiris bat A
26 rue Jean Mermoz
07200 AUBENAS

Lettre ouverte: www.perspectivesecologiques.com